



27282, avenue 12B
Aldergrove (C.-B.) V4W 2P6
Canada
languescanada.ca

425, prom. Sussex, app. 202
Ottawa (Ont.) K1N 9M6
Canada
info@languescanada.ca

NOTE DE SERVICE

À : Programmes membres de Langues Canada

DE : Gonzalo Peralta, Directeur général
Langues Canada

DATE : 27 septembre 2021

OBJET : **Mise à jour concernant la mise en œuvre des directives de voyage du 7 septembre du gouvernement du Canada**

Comme beaucoup d'entre vous l'ont constaté, les changements très attendus autorisant les voyageurs entièrement vaccinés à se rendre au Canada ont été gênés par des directives contradictoires émanant d'IRCC.

Alors qu'une des directives publiées par IRCC correspondait au dernier décret ainsi qu'aux annonces faites par IRCC et l'ASFC, indiquant que toute personne munie d'un document d'entrée valide (AVE, VRT, permis d'études), entièrement vaccinée conformément aux directives du gouvernement du Canada et ayant obtenu un résultat négatif à un test de dépistage de la COVID-19, pouvait entrer au pays sans être tenue de se mettre en quarantaine, une autre directive exigeait que les étudiants internationaux entrent uniquement par le biais d'un permis d'études, empêchant ainsi des milliers de titulaires d'AVE et de VRT de venir au Canada pour y étudier le français ou l'anglais. De plus, le personnel des missions canadiennes, y compris les agents de visas, était contraint d'insister pour que les étudiants utilisent un permis d'études.

Cette contradiction et ce manque de clarté ont semé la confusion parmi nos membres, les agences d'éducation, les étudiants et les familles à travers le monde, en particulier au Brésil, où les familles et les agences étaient prêtes à annuler leurs projets de voyage au Canada pour des cours de langue, ayant prévu que les étudiants entièrement vaccinés seraient admissibles à venir avec une AVE ou un VRT pour des programmes de six mois ou moins.

Lorsque Langues Canada a pris conscience de la problématique et de son impact potentiel, nous avons commencé à travailler sur deux fronts : comprendre ce qui a conduit aux messages et règles contradictoires émanant du gouvernement, et utiliser nos canaux de communication et d'influence pour obtenir des changements au profit de nos membres et de leurs étudiants.

Dans le cadre de ce processus, nous avons été en contact avec des hauts fonctionnaires d'IRCC à Ottawa, avec l'ambassadeur du Canada au Brésil et avec le bureau d'IRCC à Sao Paulo, afin de trouver une solution à ce problème. D'autres intervenants indirectement impliqués et consultés comprennent Affaires mondiales Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada et l'Agence de santé publique du Canada.

Nous avons le plaisir de vous informer qu'IRCC a :

- **confirmé que leurs directives doivent correspondre au décret ;**
- **mis à jour son site Web après avoir consulté Langues Canada ;**
- **demandé aux agents de visas d'utiliser la directive mise à jour.**

Ceci confirme que les étudiants peuvent entrer au Canada en utilisant un VRT ou une AVE. Toutefois, la priorité de traitement est toujours accordée aux permis d'études. Par conséquent, si les étudiants doivent demander un permis (VRT ou permis d'études), il est plus avantageux, à ce stade, de demander un permis d'études. Si les étudiants sont admissibles à l'AVE, l'utilisation de l'AVE est plus rapide et moins coûteuse.

[Veillez consulter les nouvelles directives publiées ici.](#)

Langues Canada remercie IRCC et les autres intervenants d'avoir pris des mesures en temps opportun et pour leur soutien continu de notre secteur. Assurez-vous de partager le site Web mis à jour avec vos partenaires et futurs étudiants !

Cordialement,



Gonzalo Peralta
Directeur général
Langues Canada